

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA FUSION ET A LA FERMETURE DE PARCOURS AU SEIN DU MASTER MENTION METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION 2ND DEGRE

Vu le code de l'éducation en son article L613-1;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et notamment son article 4 ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Article 1

Approuve les fermetures de parcours de master au sein de la mention *métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré* :

- sciences de la vie et de la terre,
- biotechnologie (CAPET/CAPLP),
- lettres-histoire-géographie (CAPLP)
- lettres-langues (CAPLP).

Article 2

Approuve la fusion des anciens parcours de master *sciences de la vie et de la terre et biotechnologie (CAPET/CAPLP)* au sein de la mention *métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré* en pour créer le *parcours MEEF 2nd degré/ SVT (CAPES) ou Biotechnologies Santé-Environnement (CAPET/CAPLP)*.

Article 3

Approuve la fusion des anciens parcours de master *lettres-histoire-géographie (CAPLP) et lettres-langues (CAPLP)* au sein de la mention *métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré* en pour créer le *parcours MEEF 2nd degré/ Lettres-Histoire-Géographie (CAPLP) ou Lettres-Langues (anglais ou espagnol) (CAPLP)*.

Article 4

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :

25 votes pour

0 vote contre

3 abstentions

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

